Réf. Farde e-Assemblées : 2441116

N° OJ : **205**

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/12/2021

Objet : Dépense supplémentaire pour l'octroi des primes communales pour la stérilisation et la vaccination des chats et des chiens domestiques, l'identification des chats.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Considérant que dans le cadre de la stratégie du bien-être animal en milieu urbain, la Ville octroie aux propriétaires bruxellois de chats et de chiens domestiques une prime communale pour la stérilisation et la vaccination de leur animal par un vétérinaire et une prime pour l'identification des chats;

Considérant qu'à cette fin, un budget de 29.000,00 EUR sur l'article 87506/33101 pour 2021, compensé par un subside régional de 4.000,00 EUR a été approuvé par le Conseil communal;

Considérant qu'étant donné le succès rencontré par ces primes et le nombre de dossiers introduits auprès de l'administration, le budget prévu pour l'année entière ne sera pas suffisant pour faire face aux demandes;

Considérant qu'un montant de 1.000,00 EUR serait suffisant pour couvrir la dépense engendrée par la liquidation des pimes «stérilisation», «vaccination», «identification» de fin décembre 2021 et que ce montant est disponible sur l'article 87506/33202.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1er : Le principe d'une dépense supplémentaire de 1.000,00 EUR pour l'octroi des primes communale «stérilisation», «vaccination» et «identification» est adopté.

Article 2 : La dépense supplémentaire de 1.000,00 EUR sur l'article 87506/33101 du budget ordinaire 2021 est adopté.

Article 3 : Le financement de la dépense dont question à l'article 2 par la trésorerie est adopté.

Article 4 : la mise en liquidation des primes au fur et à mesure de l'introduction des demandes et après examen de leur conformité par l'administration est adoptée.

Annexes :